

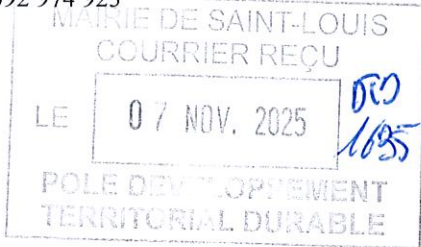


Le Président du Conseil Départemental

N/Réf. : DAM-SAET/2025-10-17-9225

Dossier suivi par : Didier VISNELDA

Tél. : 0692 974 923



A

Madame Juliana M'DOIHOMA
Maire de Saint-Louis
125 Avenue du Docteur Raymond Vergès
97450 SAINT-LOUIS

A l'attention de Monsieur David LECLAIRE
Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Objet : Avis du Département sur le projet de modification n°5 du PLU de Saint-Louis

Madame la Maire,

Par courrier en date du 25 septembre 2025, réceptionné le 1^{er} octobre 2025, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet de modification n°5 du PLU de Saint-Louis.

Cette procédure vise principalement :

- la correction d'erreurs matérielles constatées sur le document graphique ;
- la suppression ou la réduction d'emplacements réservés devenus sans objet, notamment ceux liés à l'abandon du projet de ZAC RHI du centre-ville.

Ces évolutions qui contribuent à garantir la cohérence du document d'urbanisme et à actualiser son contenu au regard des projets communaux, n'appellent pas de remarques particulières, un avis favorable du Département peut être considéré sur ce dossier.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental



Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement

Dimitri STARK